

Délibération n°

D_2024_04_17_27

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Absents : 3
- Pouvoir : 1
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :
10 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES

Séance du 17 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 17 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Marlene JACQUET, Remy BERTHOD ONFROY, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Conseillers Municipaux

Absente ayant donné procuration : Mme Valérie ROLLIER à Mme Marlène JACQUET

Absents excusés : Mme Fabienne BROISSAND – M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : M. Remy BERTHOD ONFROY

OBJET – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES - SYANE

Rapporteur : Monsieur Roger CHARVIER, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments

Mr le rapporteur rappelle la délibération n° D_2016_41 du 6 juillet 2016 relative à l'adhésion de la commune par la convention au groupement d'achat de gaz naturel et de services associés avec le SYANE. Cette convention a pour objet de proposer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel dont le rôle de coordinateur est assuré par le SYANE.

Le SYANE par délibération en date du 25 janvier 2024 a approuvé des modifications de cette convention. En premier lieu, afin de couvrir l'ensemble des coûts engagés par le SYANE pour l'exercice de ses missions de coordonnateur, le niveau de cotisation a été augmenté. En deuxième lieu, un ticket d'entrée pour les membres du groupement qui ne seraient pas adhérents du SYANE sera dorénavant appliqué selon deux modalités différentes. Et enfin, la convention intègre des modifications visant notamment à clarifier les modalités de retraits des membres du groupement.

Pour information, les marchés de fourniture de gaz passés dans le cadre du groupement de commandes et auxquels la collectivité participe arriveront à échéance le 31 décembre 2025. Le SYANE prépare une nouvelle procédure de sélection du ou des futurs fournisseurs de gaz naturel en vue d'un commencement de fourniture à compter du 1^{er} janvier 2026. Face au contexte fluctuant des marchés d'énergie de ces dernières années pousse à anticiper le renouvellement des marchés afin de donner davantage de temps pour réaliser les achats des volumes d'énergie nécessaires et pondérer les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 25 janvier 2024, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment les différentes modifications apportées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la Commune de SALES et le SYANE, et à prendre toutes mesures d'exécution s'y afférant.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 19/04/2024

Le Maire,
M. Yohann TRANCHANT



Le Secrétaire de séance

M. Remy BERTHOD ONFROY

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 24/04/2024

Et de la publication le : 25/04/2024